



**SAVOIE
LABO**

RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation
N° 1-0418
POUR
Eau
Approuvé
en
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 4
Edité le : 19/05/2020

MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

Le Bourg
73870 ST JULIEN MONT DENIS

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA20-6046		
Identification échantillon :	SLA2005-906-1	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
Doc Adm Client :	ARS		
UGE :	0142 - SAINT JULIEN MONTDENIS		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS		
Nom de l'installation :	ST JULIEN MONTDENIS LE CLARET	Type : UDI	Code : 003095
PSV :	0000003462		
Point de surveillance :	LE CLARET		
Localisation exacte :	SAINT JULIEN MONT DENIS LE CLARET		
Département/Commune :	73 / SAINT-JULIEN-MONT-DENIS		
Nature :	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement :	CS	Type de visite : D2	Type Analyse : D2013
Prélèvement :	Prélevé le 13/05/2020 de 13h09 à 13h09 Réceptionné le 13/05/2020 à 14h54 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - S. Trabouyer Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (Incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de début d'Analyse le 13/05/2020 à 15h30

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Non	-	Observation				
Traitement Collectif ou Individuel de l'eau continu (donnée client)	Oui	-	Observation				
Type de robinet	Mélangeur	-	Observation				
Mesures sur le terrain							

Doc Adm Client : ARS

Point de surveillance : LE CLARET

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CONSTAT
Chlore libre (in situ)	<0,05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0,05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	#
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	#
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	11,9	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009		25	#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 6306-1		0	#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 6306-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	51	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	251	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27688	200	1100	#
pH	8,0	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6,5	9	#
Température de mesure du pH	19,8	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Turbidité	0,21	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0,03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15823-1		0,10	#
Nitrites	< 0,01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15823-1	0,50		#
Métaux							
Antimoine total	< 0,5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Cadmium total	< 0,1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0,5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Cuivre total	34,6	µg/l Cu	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	2000	1000	#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		200	#

Doc Adm Client : ARS

Point de surveillance : LE CLARET

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CONJUG
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	< 0.2	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	10		#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acélnaphthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.010		#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(ghi)perénylène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Dibenzo(ah)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Indéno(123,cd) pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Naphtalène	< 0.02	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Somme des 4 HAP	< 0.012	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.100		#
Composés divers							
Divers							
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MSMS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1		#
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				#
Epichlorhydrine	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-027	0.1		#

Méthode interne M_ET130 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.